

COMMUNE DE FLEURY LA VALLEE

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 12 décembre 2014

Etaient présent(e)s : Mmes et MM. CAMEAU Monique. CANCELA. CHAUSSEAU. COURTOIS. DEMEAUX. GIRARDOT. LESCOT. LORAIN. LO VERSO. MICHEL. MOREAU

**Absent(e)s représenté(e)s : M. BATTAULT par M. LESCOT
Mme Stéphanie CAMEAU par Mme COURTOIS**

Absente excusée : Mme ROTH

Secrétaire de séance : M. LORAIN

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité

Mme CHAUSSEAU relaye les observations faites par un habitant de la commune manifestant son désaccord sur la rédaction et les termes utilisés au compte rendu.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les besoins en crédits supplémentaires au compte « entretien des installations » ont été sous évalués lors de la dernière décision modificative. Il manque encore au minimum 2 000 € pour assurer les mandatements de toutes les factures d'ici la fin de l'exercice.

Ces nouvelles dépenses seront financées par l'inscription du même montant au budget recettes au compte « redevances assainissement ». Le réalisé constaté le permet.

NOUVELLE COMPETENCE A LA CCAILLANTAIS « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)

La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » deviendra obligatoire à compter du 01 janvier 2016 et sera dévolue aux Communautés de Communes. Elle englobera les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien, l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines

Les communautés de communes assureront ces missions en partenariat avec un syndicat des rivières.

La CCAillantais, dans sa séance du 21 octobre dernier, a décidé d'inclure cette compétence à ses statuts par anticipation.

Le conseil municipal adopte cette décision.

INFORMATIONS DIVERSES

La proposition d'aménagement de la salle d'activités rue de la Croix Buissée en cabinet de consultation affecté aux ostéopathes a reçu l'agrément des praticiens. Les travaux de transformation sont en bonne voie.

L'installation des vestiaires réservés aux pratiquants du judo et du karaté répond aux demandes répétées des présidents des associations.

Le déménagement des locaux de l'association de la vallée Fleurie et de l'encadrement a été bien accepté.

La parole est donnée à Mme COURTOIS

INSTALLATION D'UN PANNEAU LUMINEUX D INFORMATIONS

La commune a été bénéficiaire d'une dotation d'Etat de 14 500 € au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Le Conseil, après concertation, avait décidé d'utiliser ces crédits à l'acquisition d'un panneau lumineux d'informations à installer au centre du village.

Mme COURTOIS a été chargée de collecter les offres de prix pour ce matériel.

Les entreprises GIROD, ICARE et CHARVET ont postulé pour respectivement 17 467 €, 15 280 € et 14 990 € HT.

Le panneau, d'une dimension de 1,60 m par 1,85 m, pour une surface graphique de 1,70 m2 permettra un affichage permanent, déroulant et sur les deux faces de toutes les informations à destination des habitants et des usagers extérieurs traversant le bourg. Il sera implanté à proximité de la mairie.

L'entreprise CHARVET, offrant le meilleur prix et la meilleure prestation est sélectionnée par le conseil.

Le devis comprend l'installation de l'équipement, la mise en service, la formation pour la mise à jour, une garantie de 10 ans y compris contre le vandalisme et la maintenance gratuite pour la première année (cette dernière est chiffrée à 990 € annuels pour la suite).

La connexion filaire, préconisée par le fabricant, a été privilégiée.

La mise en service de l'équipement est prévue pour la 1^{ère} quinzaine de janvier 2015.

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA RUE DE LA CROIX BUISSEE.

Le Maire a été informé par le Département qu'il projetait la réfection complète de la rue de la Croix Buissée pour faire suite à une demande orale formulée cet été. Il a été convié, avec Mme COURTOIS, à une première réunion pour leur présenter les premières esquisses du projet.

Compte tenu de l'étroitesse de la voie, et des nouvelles directives portant sur l'accessibilité obligeant à la construction de trottoirs de 1,40 m minimum, l'étude porte sur un sens unique de circulation, restant à définir.

L'investissement a été chiffré à 148 000 € à la charge du Conseil Général (puisqu'il s'agit d'une portion de route départementale).

La commune devra financer le coût de construction des trottoirs, évalué à 137 000 € et subventionnable jusqu'à 50 % du montant au titre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics)

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Le 31 décembre, dernier jour pour s'inscrire sur la liste électorale, tombe un mercredi cette année, jour de fermeture habituel du secrétariat de mairie.

Pensez à déposer vos formulaires d'inscription le mardi 30 décembre dernier délai.

INTERVENTION DE Mme CHASSEAU

La plaque d'égout en fonte située aux abords de la scierie a été dérobée récemment, laissant un trou au sol, et présente un danger pour les piétons. La vigilance des usagers empruntant ce chemin est demandée, ainsi qu'à tous les endroits où sont positionnés les regards.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20